

Politique ESG

Création : 09/2019

Contrôle interne

Objectif(s) :

Décrire la politique relative aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (« ESG »),

Acteur(s) :

Tout le personnel

Description de la procédure :

Critères Environnementaux, Sociaux et Qualité de la Gouvernance (ESG) - Le critère Environnemental désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.

- Le critère Social/Sociétal désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur ses parties prenantes (clients, fournisseurs, collectivités locales, salariés...), en référence à des valeurs universelles (droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).

- Le critère « Gouvernance » désigne l'ensemble des processus et organisations internes de l'entreprise qui influent sur la manière dont elle est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise. A l'appui du Décret n°2012-132 du 30 janvier 2012, pris en application de l'article 224 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et repris à l'article L533-22-1 du code monétaire et financier, la Société de Gestion met à la disposition des souscripteurs, une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs ESG.

-AssetFi Management Services ne gère pas d'OPCVM ISR. La société de gestion n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance dans ses choix d'investissement, et ne considère donc pas ces critères comme indispensables dans sa stratégie d'investissement. Toutefois, elle est attentive à ces sujets lors de ses analyses et si l'information est disponible et pertinente.

- A ce jour, AssetFi Management Services n'a pas développé d'outils informatiques spécifiques et ne dispose pas de moyens suffisants lui permettant de mettre en œuvre une véritable stratégie ESG pour ses mandats et fonds. En outre, mis à part des cas spécifiques, notre clientèle n'a pas développé de volonté sur la mise en place de politique ESG sur les investissements que la société gère.

En revanche, AssetFi Management Services dans le cadre de ses mandats et de ses fonds peut effectuer une analyse en transparence. La méthode est la suivante :

Politique ESG

Création : 09/2019

Contrôle interne

- Récupération de l'intégralité des positions et des lignes des fonds (dans le cadre de la multigestion) dans lesquels sont investis les fonds et mandats de AssetFi MS.
- Agrégation des lignes et calcul du poids de chacune dans le fonds
- *Scan* des valeurs détenues en portefeuille avec celles appartenant soit aux indices Vigéo et Ethibel excellence, soit au Dow Jones Sustainability afin de déterminer le pourcentage de valeurs ESG.

oOo